

Nombre de Conseillers**En exercice : 27****Présents : 22****Votants : 27**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 09 septembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Bertrand CUVILLIER, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Eveline PINOIT, Bruno PICAUD, Brigitte FALLOT, Frédéric LAURENT, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Pernelle TOREST, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Francis UNTERSINGER, Nadège CORSO, Patrick OURY, Dominique CAUQUIL, Béatrice VAN DER GUCHT.

Ont donné procuration : Valérie LE BERRIGAUD à Jean-René JAOUEN, Elisabeth BAELE à Anita ALLAIN-LE PORT, Nadine LE MARHOLLEC à Eveline PINOIT, Patrick BERTRAND à Pernelle TOREST, Sophie BODIN à Dominique CAUQUIL.

Secrétaire de séance : Pernelle TOREST.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 056-215600081-20220920-105B_2022-DE

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté.

105/2022) INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Par délibération n°07/2022 en date du 05 février 2022, le Conseil municipal avait fixé les taux d'indemnité à 41,7% pour le Maire, 19,4% pour les adjoints au Maire et 7,5% pour les conseillers municipaux délégués. Pour faire suite à la démission de ses fonctions d'adjointe au Maire de Madame Sandrine SCOTTO et à l'élection de sept adjoints, il est proposé de maintenir les taux d'indemnité en vigueur.

Considérant que deux conseillers municipaux délégués seront désignés par arrêté du Maire en application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ces indemnités de fonction sont calculées selon un barème qui évolue en fonction de la population,

Considérant que le taux maximal des indemnités de la strate démographique des communes de 3.500 à 9.999 habitants à laquelle la Commune de BADEN appartient est de 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale en vigueur pour le Maire, de 22% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale en vigueur pour les adjoints,

Considérant l'accord de Monsieur le Maire pour bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal,

Considérant que l'indemnisation d'un conseiller municipal délégué est possible dans le respect de l'enveloppe indemnitaire maximale allouée au Maire et aux adjoints,

Après avis favorable de la Commission des finances, activités économiques et tourisme en date du 05 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

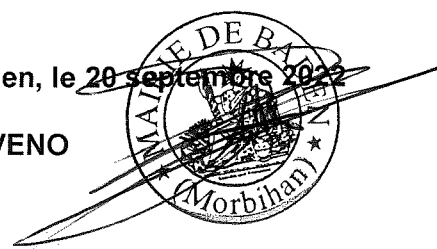
↳ de fixer les barèmes indemnitaires suivants : 41,7% pour le Maire, 19,4% pour les sept adjoints au Maire et 7,5% pour les deux conseillers municipaux délégués ;

↳ de verser l'indemnité de fonction du Maire, des adjoints au Maire, des conseillers municipaux délégués dès la mise en œuvre des délégations par arrêté ;

↳ de donner tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à Baden, le 20 septembre 2022
Le Maire,
Patrick EVENO



INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

TABLEAU RECAPITULATIF

ANNEXE A LA DELIBERATION

Article L.2123-20-1 II al.2 du CGCT

Nom – Prénom	Qualité	Taux Indemnité
EVENO Patrick	Maire	41,7% de l'indice brut terminal
JAOUEN Jean-René	1 ^{er} adjoint	19,4% de l'indice brut terminal
LE HELLEY Yannick	2 ^{ème} adjoint	19,4% de l'indice brut terminal
LE BERRIGAUD Valérie	3 ^{ème} adjointe	19,4% de l'indice brut terminal
CUVILLIER Bertrand	4 ^{ème} adjoint	19,4% de l'indice brut terminal
LE MARHOLLEC Nadine	5 ^{ème} adjointe	19,4% de l'indice brut terminal
LE BOULICAUT Jean-Claude	6 ^{ème} adjoint	19,4% de l'indice brut terminal
TOREST Pernelle	7 ^{ème} adjointe	19,4% de l'indice brut terminal
BIGNON Joël	Conseiller municipal délégué	7,5% de l'indice brut terminal
PINOIT Eveline	Conseillère municipale déléguée	7,5% de l'indice brut terminal